

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Christophe d'Arthabaska tenue par visioconférence, le **mardi 6 avril 2021** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Madame Johanne Therrien, conseillère
Monsieur Bertrand Martineau, conseiller
Madame Diane L. Gagnon, conseillère
Monsieur Simon Arsenault, conseiller
Madame Dominique Blanchette, conseillère
Monsieur Réjean Arsenault, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence de la conseillère, madame Dominique Blanchette.

Est également présente :

Me Katherine Beaudoin, directrice générale et secrétaire-trésorière

Est absent :

Monsieur Michel Larochelle, maire

En raison des consignes sanitaires liées à la Covid-19 émises par le gouvernement provincial, la présente séance est tenue par visioconférence.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption du procès-verbal du 1er mars 2021

2. CORRESPONDANCE

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

- 3.1 Dépôt et adoption de la liste des comptes à payer du mois de mars 2021
- 3.2 Dépôt et adoption des conciliations bancaires de janvier et février 2021
- 3.3 Autorisation d'affichage du poste d'adjointe administrative - congé de maternité
- 3.4 Autorisation de renouvellement de la licence du logiciel Sygem
- 3.5 Demande d'appui - Autisme Centre-du-Québec

4. LÉGISLATION

- 4.1 Adoption du règlement 078-2021 modifiant le règlement 076-2021 décrétant les taux de taxes et compensations et les conditions de perception pour l'exercice financier 2021
- 4.2 Adoption du règlement 079-2021 sur les modalités de publication des avis publics de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska
- 4.3 Adoption du 2e projet de règlement 080-2021 modifiant le règlement de zonage 003-2013 de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska

- 4.4 Avis de motion - Règlement numéro 081-2021 décrétant une dépense de 200 000 \$ et un emprunt de 200 000 \$ pour l'acquisition d'une rétrocaveuse
- 4.5 Dépôt et présentation du règlement numéro 081-2021 décrétant une dépense de 200 000 \$ et un emprunt de 200 000 \$ pour l'acquisition d'une rétrocaveuse

5. TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE

- 5.1 Octroi d'un contrat de gré à gré pour la coupe des herbes longues en bordure des routes municipales
- 5.2 Autorisation de dépense pour l'épandage de l'abat-poussière dans le rang 6 au 7
- 5.3 Abrogation de la résolution 2021-03-768 et autorisation de demander une seule soumission pour la fourniture d'asphalte pour 2021
- 5.4 Autorisation de procéder à un appel d'offres public pour l'acquisition d'une rétrocaveuse
- 5.5 Demande d'un citoyen concernant la vitesse sur les rues Lecours et de la Plage-Beauchesne

6. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

- 6.1 Programme TECQ 2019-2023 - Plan d'intervention complet à fournir avant le 31 décembre 2023

7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- 7.1 Dépôt et adoption de la liste des permis du mois de mars 2021
- 7.2 Demande d'autorisation pour opérer un chenil - 326, route 161
- 7.3 Suspension des autorisations émises pour l'opération de nouveaux chenils sur le territoire
- 7.4 Dérogation mineure - 1, rue de la Plage-Beauchesne
- 7.5 Dérogation mineure - 11, rue des Ruisseaux
- 7.6 Dérogation mineure - 31, 11e Rang

8. LOISIRS ET CULTURE

- 8.1 Autorisation d'achat dans le cadre du projet déposé dans le programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA)
- 8.2 Soutien financier reçu du député Éric Lefèbvre pour l'achat d'équipement destiné à des activités de loisirs, culturelles ou aux personnes aînées

9. PÉRIODE DE QUESTIONS REÇUES PAR LES CITOYENS

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

2021-04-781

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Diane L. Gagnon
Appuyée par la conseillère Johanne Therrien

Il est résolu

QUE l'ordre du jour déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-04-782

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1ER MARS 2021

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète du procès-verbal du 1er mars 2021 ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Bertrand Martineau
Appuyée par la conseillère Johanne Therrien

Il est résolu

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 1er mars 2021 soit adopté tel que déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CORRESPONDANCE

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 1er mars 2021. Elle résume les communications ayant un intérêt public à la demande du président.

2021-04-783

DÉPÔT ET ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE MARS 2021

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé aux membres du conseil la liste des comptes du mois de mars 2021 de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska comportant 13 pages et totalisant un montant de **681 284,61 \$**.

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour rencontrer les dépenses énumérées dans la liste des factures du mois de mars 2021 de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska, totalisant un montant de **681 284,61 \$**.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Diane L. Gagnon
Appuyée par le conseiller Simon Arsenault

Il est résolu

QUE les comptes énumérés et datés entre le 1er et le 31 mars 2021 soient approuvés et payés, conformément à la liste remise aux membres du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-04-784

DÉPÔT ET ADOPTION DES CONCILIATIONS BANCAIRES DE JANVIER ET FÉVRIER 2021

Sur proposition de la conseillère Johanne Therrien
Appuyée par le conseiller Bertrand Martineau

Il est résolu

QUE le conseil approuve les conciliations bancaires des mois de janvier et février 2021, telles que déposées par la directrice générale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-04-785

AUTORISATION D’AFFICHAGE DU POSTE D’ADJOINTE ADMINISTRATIVE - CONGÉ DE MATERNITÉ

CONSIDÉRANT QUE Mme Gabrielle Bergeron, adjointe administrative, quittera temporairement son poste pour une durée approximative d'un an pour son congé de maternité, et ce, à partir d'octobre 2021 ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Simon Arsenault
Appuyée par la conseillère Diane L. Gagnon

Il est résolu

QUE le conseil souhaite toutes ses félicitations à Mme Gabrielle Bergeron pour sa nouvelle grossesse.

QUE le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à afficher le poste d'adjointe administrative pour le remplacement d'un congé de maternité d'une durée approximative d'un an et pour une entrée en fonction en septembre 2021.

QUE le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à inclure les fonctions de secrétaire d'élection dans le poste à afficher considérant les élections générales à venir en novembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-04-786

AUTORISATION DE RENOUVELLEMENT DE LA LICENCE DU LOGICIEL SYGEM

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de reconduire la licence annuelle du logiciel informatique de gestion municipale Sygem pour tous les postes informatiques du bureau municipal ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Johanne Therrien
Appuyée par la conseillère Diane L. Gagnon

Il est résolu

QUE le conseil accepte le renouvellement du logiciel informatique de gestion municipale Sygem pour un montant de **5 750 \$**, taxes en sus, prenant effet à partir du 1er mai 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-04-787

DEMANDE D'APPUI - AUTISME CENTRE-DU-QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande d'appui de l'organisme Autisme Centre-du-Québec ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge que la cause de l'autisme est importante et qu'il souhaite y contribuer ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Simon Arsenault
Appuyée par le conseiller Bertrand Martineau

Il est résolu

QUE le conseil approuve la demande d'adhésion soumise par l'organisme pour un moment de 125 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-04-788

ADOPTION DU RÈGLEMENT 078-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 076-2021 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES ET COMPENSATIONS ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion relatif au règlement 078-2021 modifiant le règlement 076-2021 décrétant les taux des taxes et compensations et les conditions de perception pour l'exercice financier 2021 a été donné à la séance du 1er mars 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE ledit règlement 078-2021 a été déposé et présenté à cette même séance ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont tous reçu le règlement plus de 72 heures avant la présente séance et renoncent à sa lecture complète ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Johanne Therrien
Appuyée par le conseiller Réjean Arsenault

Il est résolu

QUE le conseil adopte le règlement 078-2021, tel que déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-04-789

ADOPTION DU RÈGLEMENT 079-2021 SUR LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHRISTOPHE D'ARTHABASKA

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion relatif au règlement 079-2021 sur les modalités de publication des avis publics de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska a été donné à la séance du 1er mars 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE ledit règlement 079-2021 a été déposé et présenté à cette même séance ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont tous reçu le règlement plus de 72 heures avant la présente séance et renoncent à sa lecture complète ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Johanne Therrien
Appuyée par le conseiller Simon Arsenault

Il est résolu

QUE le conseil adopte le règlement 079-2021, tel que déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-04-790

ADOPTION DU 2E PROJET DE RÈGLEMENT 080-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 003-2013 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHRISTOPHE D'ARTHABASKA

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion relatif au règlement 080-2021 modifiant le règlement de zonage 003-2013 de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska a été donné à la séance ordinaire du 1er mars 2021;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du 1er mars 2021 ;

CONSIDÉRANT QU'en raison de la déclaration d'urgence sanitaire (COVID-19), la consultation s'est tenue de manière écrite du 11 au 26 mars 2021, conformément à l'arrêté ministériel 2020-033 et à l'avis public diffusé le 10 mars 2021 ;

CONSIDÉRANT QU'une demande a été formulée lors de la consultation écrite tenue du 11 au 26 mars 2021 et que le citoyen a reçu réponse à sa question ;

CONSIDÉRANT QU'un second projet de règlement doit être adopté, conformément à l'article 128 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement 080-2021 a pour objet de modifier les usages autorisés dans la zone C8, préciser le numéro de la grille de zonage applicable dans le cadre de projets d'agrandissements, de modifications ou de reconstructions de certains bâtiments principaux existants dans les zones C5 et C1.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont tous reçu le projet de règlement plus de 72 heures avant la présente séance et renoncent à sa lecture complète ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Réjean Arsenault
Appuyée par le conseiller Bertrand Martineau

Il est résolu

QUE le conseil adopte le second projet de règlement 080-2021, tel que déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 081-2021 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 200 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 200 000 \$ POUR L'ACQUISITION D'UNE RÉTROCAVEUSE

Il est, par la présente, donné avis de motion, par monsieur Simon Arsenault, conseiller, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 081-2021 décrétant une dépense de 200 000 \$ et un emprunt de 200 000 \$ pour l'acquisition d'une rétrocaveuse.

DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 081-2021 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 200 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 200 000 \$ POUR L'ACQUISITION D'UNE RÉTROCAVEUSE

Il est, par la présente, déposé par monsieur Simon Arsenault, conseiller, le projet du règlement numéro 081-2021 intitulé 081-2021 décrétant une dépense de 200 000 \$ et un emprunt de 200 000 \$ pour l'acquisition d'une rétrocaveuse qui sera adopté à une séance subséquente.

2021-04-791

OCTROI D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ POUR LA COUPE DES HERBES LONGUES EN BORDURE DES ROUTES MUNICIPALES

CONSIDÉRANT la soumission reçue pour la coupe des herbes longues ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil accepte de conclure un contrat de gré à gré pour la coupe des herbes longues pour la saison estivale 2021 ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Diane L. Gagnon
Appuyée par le conseiller Réjean Arsenault

Il est résolu

QUE le conseil approuve la soumission des Entreprises MMR Turcotte inc. pour le travail de coupe des herbes longues aux prix et conditions mentionnés dans la soumission pour un montant total de **17 900 \$**, taxes en sus, pour la première et la deuxième coupe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-04-792

AUTORISATION DE DÉPENSE POUR L'ÉPANDAGE DE L'ABAT-POUSSIÈRE DANS LE RANG 6 AU 7

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire, comme à chaque année, d'épandre de l'abat poussière dans le rang du 6 au 7 ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Johanne Therrien
Appuyée par le conseiller Simon Arsenault

Il est résolu

QUE le conseil approuve l'achat de trois tonnes d'abat poussière à l'entreprise Sel Warwick, pour un montant de **1 941 \$**, taxes en sus.

QUE le conseil approuve le contrat d'épandage de l'abat poussière aux Entreprises MMR Turcotte inc. pour un montant approximatif de **550 \$**, taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-04-793

ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 2021-03-768 ET AUTORISATION DE DEMANDER UNE SEULE SOUMISSION POUR LA FOURNITURE D'ASPHALTE POUR 2021

CONSIDÉRANT QU'il est opportun d'abroger la résolution 2021-03-768 ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Diane L. Gagnon
Appuyée par la conseillère Johanne Therrien

Il est résolu

QUE la résolution 2021-03-768 soit abrogée.

QUE le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à demander une seule soumission pour la fourniture d'asphalte pour l'été 2021, et ce, conformément à l'article 10 du règlement 071-2020 concernant la gestion contractuelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-04-794

AUTORISATION DE PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR L'ACQUISITION D'UNE RÉTROCAVEUSE

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite acquérir une rétrocaveuse pour le service de la voirie municipale ;

CONSIDÉRANT QUE cette acquisition est estimée à plus de 100 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Simon Arsenault
Appuyée par le conseiller Bertrand Martineau

Il est résolu

QUE le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à un appel d'offres public pour l'acquisition d'une rétrocaveuse neuve.

QUE le devis soit rédigé par la directrice générale et secrétaire-trésorière selon les exigences et spécifications techniques demandées par le maire, les membres du conseil responsables du comité voirie, ainsi que l'inspecteur de la voirie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-04-795

DEMANDE D'UN CITOYEN CONCERNANT LA VITESSE SUR LES RUES LECOIRS ET DE LA PLAGE-BEAUCHESNE

CONSIDÉRANT la demande reçue d'un citoyen de la rue de la Plage-Beauchesne concernant une problématique de vitesse des automobilistes qui circulent dans son quartier, ainsi que celui de la rue Lecours ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite trouver une solution efficace pour cette problématique pour la sécurité des enfants et des résidents ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Johanne Therrien
Appuyée par la conseillère Diane L. Gagnon

Il est résolu

QUE les élus suivants soient désormais responsables des dossiers d'analyse de signalisation municipale : Dominique Blanchette, Simon Arsenault et Réjean Arsenault.

QUE les élus mentionnent à M. Chaput, résident qui a déposé la demande, que les solutions afin de régler la problématique de vitesse dans son secteur seront analysées dans les meilleurs délais et qu'un suivi sera effectué par l'administration municipale par la suite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-04-796

PROGRAMME TECQ 2019-2023 - PLAN D'INTERVENTION COMPLET À FOURNIR AVANT LE 31 DÉCEMBRE 2023

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande de l'analyste du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre du programme d'aide financière TECQ 2019-2023 à l'effet qu'un plan d'intervention des infrastructures municipales serait exigé d'ici le 31 décembre 2023 ;

CONSIDÉRANT QU'une majorité de ce plan est déjà complétée ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Simon Arsenault
Appuyée par le conseiller Bertrand Martineau

Il est résolu

QUE le conseil prenne acte de cette demande du MAMH.

QUE le conseil s'engage à finaliser un plan d'intervention des infrastructures municipales complet d'ici le 31 décembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-04-797

DÉPÔT ET ADOPTION DE LA LISTE DES PERMIS DU MOIS DE MARS 2021

Sur proposition de la conseillère Diane L. Gagnon
Appuyée par la conseillère Johanne Therrien

Il est résolu

QUE le conseil approuve la liste des vingt-cinq permis du mois de mars 2021 pour une valeur totale des travaux de **875 000 \$**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-04-798

DEMANDE D'AUTORISATION POUR OPÉRER UN CHENIL - 326, ROUTE 161

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande de la résidente du 326, route 161 afin d'opérer un chenil ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 4.6 du Règlement 445-2009 sur les animaux de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska stipule qu'une résolution du conseil doit être obtenue afin que la SPAA puisse délivrer un permis de chenil ;

CONSIDÉRANT QU'il y a un autre dossier de chenil actuellement judiciairisé dans la municipalité et que le conseil souhaite suspendre temporairement les autorisations délivrées pour les demandes de nouveaux chenils sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite procéder à des modifications législatives afin d'encadrer davantage les chenils sur son territoire ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Diane L. Gagnon
Appuyée par le conseiller Bertrand Martineau

Il est résolu

QUE le conseil refuse la demande d'opération d'un chenil au 326, route 161 à Saint-Christophe d'Arthabaska, et ce, pour les raisons mentionnées ci-haut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-04-799

SUSPENSION DES AUTORISATIONS ÉMISES POUR L'OPÉRATION DE NOUVEAUX CHENILS SUR LE TERRITOIRE

CONSIDÉRANT QUE l'article 4.6 du Règlement 445-2009 sur les animaux de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska stipule qu'une résolution du conseil doit être obtenue afin que la SPAA puisse délivrer un permis de chenil ;

CONSIDÉRANT QU'il y a un dossier de chenil actuellement judiciairisé dans la municipalité et que le conseil souhaite suspendre temporairement les autorisations délivrées pour les demandes de nouveaux chenils sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite procéder à des modifications législatives afin d'encadrer davantage les chenils sur son territoire ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Simon Arsenault
Appuyée par le conseiller Réjean Arsenault

Il est résolu

QUE le conseil suspende temporairement, pour les raisons mentionnées ci-haut, la délivrance d'autorisation municipale pour l'opération de nouveaux chenils sur son territoire, et ce, pour une durée indéterminée.

QUE le conseil autorise l'urbaniste à informer d'office les nouveaux demandeurs de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-04-800

DÉROGATION MINEURE - 1, RUE DE LA PLAGE-BEAUCHESNE

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 2021-03-0008 formulée par M. Michaël Melançon pour la propriété située au 1, rue de la Plage-Beauchesne ;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à permettre l'agrandissement de la résidence par l'ajout d'un garage attaché qui serait situé à 1 mètre de la ligne de terrain latérale plutôt que 2 mètres, tel que prescrit à l'article 5.5 du règlement de zonage numéro 003-2013 en vigueur ;

CONSIDÉRANT le plan de construction réalisé par Justine Pelland T.P, daté du 24 mars 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment situé sur le lot 5 437 561 n'a pas une vocation résidentielle et que son propriétaire a indiqué dans une lettre transmise à la municipalité le 16 mars 2021 qu'il ne s'oppose pas au projet de construction du garage attaché ;

CONSIDÉRANT QU'il n'y aura pas d'ouverture dans le mur du garage situé du côté de la ligne latérale délimitant le lot 5 437 561 ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif en urbanisme (CCU) est d'avis que la réalisation du projet n'aura pas pour effet de causer un préjudice aux propriétaires des immeubles voisins et qu'il est recommandé au conseil municipal d'approuver la présente demande de dérogation mineure ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Simon Arsenault Appuyée par la conseillère Diane L. Gagnon

Il est résolu

QUE le conseil autorise la présente demande de dérogation mineure.

QUE le demandeur s'engage à respecter les plans et autres documents soumis dans le cadre de l'analyse de sa demande de dérogation mineure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-04-801

DÉROGATION MINEURE - 11, RUE DES RUISSEAUX

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 2021-03-0009 formulée par Mme Mary-Lou Baril pour la propriété située au 11, rue des Ruisseaux ;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à permettre l'implantation d'une remise ayant une superficie de 33.82 mètres carrés plutôt que 25 mètres carrés maximum, tel que prescrit à l'article 5.4.4 d) i) du règlement de zonage numéro 003-2013 en vigueur ;

CONSIDÉRANT le plan de construction réalisé par Mélissa Tourigny, designer, daté du 26 février 2021 ;

CONSIDÉRANT que la superficie située sous le toit doit être considérée dans le calcul de la superficie du bâtiment ;

CONSIDÉRANT l'esthétisme du bâtiment ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif en urbanisme (CCU) est d'avis que la réalisation du projet n'aura pas pour effet de causer un préjudice aux propriétaires des immeubles voisins et qu'il est recommandé au conseil municipal d'approuver la présente demande de dérogation mineure ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Johanne Therrien Appuyée par la conseillère Diane L. Gagnon

Il est résolu

QUE le conseil autorise la présente demande de dérogation mineure.

QUE la demanderesse s'engage à respecter les plans et autres documents soumis dans le cadre de l'analyse de sa demande de dérogation mineure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-04-802

DÉROGATION MINEURE - 31, 11E RANG

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 2021-03-0010 formulée par M. Carl Messier pour la propriété située au 31, rang 11 ;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à permettre, dans le cadre d'un projet d'agrandissement de la résidence, une marge de recul avant minimale de 13 mètres comparativement aux 15 mètres prescrits à l'article 5.5 du règlement de zonage en vigueur ;

CONSIDÉRANT le projet d'implantation réalisé par Yves Drolet, daté du 15 mars 2021 et portant le numéro de dossier 13 604 ;

CONSIDÉRANT les plans de construction réalisés par Julie Gosselin, T.P 24218, datés du 17 février 2021 et portant le numéro de dossier 60774 ;

CONSIDÉRANT l'emplacement de la fosse septique derrière l'agrandissement projeté et la distance minimale de 1,5 mètre exigée entre celle-ci et le bâtiment principal ;

CONSIDÉRANT l'esthétisme du projet ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif en urbanisme (CCU) est d'avis que la réalisation du projet n'aura pas pour effet de causer un préjudice aux propriétaires des immeubles voisins et qu'il est recommandé au conseil municipal d'approuver la présente demande de dérogation mineure ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Simon Arsenault Appuyée par la conseillère Diane L. Gagnon

Il est résolu

QUE le conseil autorise la présente demande de dérogation mineure.

QUE le demandeur s'engage à respecter les plans et autres documents soumis dans le cadre de l'analyse de sa demande de dérogation mineure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-04-803

AUTORISATION D'ACHAT DANS LE CADRE DU PROJET DÉPOSÉ DANS LE PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AÎNÉS (PNHA)

CONSIDÉRANT l'acceptation du projet soumis dans le cadre de l'aide financière fédérale « Programme Nouveaux Horizons pour les aînés » ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité reçoit une aide financière de 25 000 \$ dans le cadre de ce programme ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Bertrand Martineau Appuyée par le conseiller Réjean Arsenault

Il est résolu

QUE le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à commander le matériel nécessaire à la réalisation du projet pour un montant approximatif de 40 000 \$, taxes en sus.

QUE l'aide financière de 25 000 \$ soit affectée à cette dépense et que le montant résiduel soit attribué au poste budgétaire des activités d'investissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SOUTIEN FINANCIER REÇU DU DÉPUTÉ ÉRIC LEFÈVRE POUR L'ACHAT D'ÉQUIPEMENT DESTINÉ À DES ACTIVITÉS DE LOISIRS, CULTURELLES OU AUX PERSONNES ÂNÉES

La directrice générale et secrétaire-trésorière informe les élus que le député Éric Lefèvre a acheminé une aide financière ponctuelle de 6 000 \$ destinée à des activités de loisirs, de culture ou pour les aînés. Le conseil travaillera rapidement un projet afin d'utiliser cette contribution. Le conseil municipal remercie grandement M. Lefèvre.

PÉRIODE DE QUESTIONS REÇUES PAR LES CITOYENS

La directrice générale mentionne qu'aucun citoyen n'a acheminé de question par courriel avant la tenue de la séance.

**2021-04-804
LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de la conseillère Johanne Therrien
Appuyée par la conseillère Diane L. Gagnon

Il est résolu

QUE la séance soit levée à 19 h 57.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Dominique Blanchette,
Mairesse-suppléante**

**Me Katherine Beaudoin,
Directrice générale et secrétaire-
trésorière**

La signature par le maire équivaut à toutes et chacune des résolutions de ce procès-verbal en vertu de l'article 142 du Code Municipal.